



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 29 novembre 2018

Présents : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

Membres : Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Philippe PRADAL

RAPPORT N° 18-B50 - RESSOURCES HUMAINES - GESTION DES EFFECTIFS

Le présent rapport concerne la gestion des ressources humaines du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

En application du code général des collectivités territoriales et des textes réglementaires relatifs au statut de la fonction publique territoriale et dans le cadre des adaptations de l'effectif du service départemental d'incendie et de secours nécessaires à son bon fonctionnement, je vous propose d'adopter les mesures suivantes :

- suite à la réussite au concours externe de lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels de deux sapeurs-pompiers du corps départemental, création de deux emplois de lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels afin de permettre leur nomination en 2019,
- suite à la réussite à l'examen professionnel de sapeurs-pompiers professionnels, création de 11 emplois de sergent
- création d'un emploi d'adjudant,
- création de 9 emplois d'agent de maîtrise,
- création d'un emploi d'agent de maîtrise par suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe afin de permettre la nomination de cet agent suite à la réussite à l'examen professionnel,
- afin de recruter 2 agents qui arrivent à la fin des 18 mois contrat (3 fois 6 mois), création de deux emplois d'adjoint administratif territorial.

Les suppressions de poste correspondantes proposées afin de rester à effectif constant ont reçu un avis favorable du comité technique réuni le 27 novembre 2018.

Les crédits sont prévus au budget des exercices 2018 et suivants.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver :

* suite à la réussite au concours externe de lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels de deux sapeurs-pompiers du corps départemental, la création de deux emplois de lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels afin de permettre leur nomination en 2019,

* suite à la réussite à l'examen professionnel de sapeurs-pompiers professionnels, la création de 11 emplois de sergent,

* la création d'un emploi d'adjudant,

* la création de 9 emplois d'agent de maîtrise,

* la création d'un emploi d'agent de maîtrise par suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe afin de permettre la nomination de cet agent suite à la réussite à l'examen professionnel,

* afin de recruter 2 agents qui arrivent à la fin des 18 mois contrat (3 fois 6 mois), la création de deux emplois d'adjoint administratif territorial.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles-Ange GINESY